

L'ASSOCIATION ECHANGES ET SOLIDARITE

VOUS INVITE A SON VIDE GRENIER

DIMANCHE 25 MAI 2025

INSTALLATION EXPOSANTS A PARTIR DE 7H30

OUVERTURE AUX VISITEURS A PARTIR DE 9H



2 PLACE DU PUY HEAUME

(MAISON DE QUARTIER)

49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

BUS 2 ARRET PAPERIE

TEL 02 41 27 08 52

06 56 76 08 30

06 09 64 42 28

MAIL : echanges.solidarite49@orange.fr

RESERVATION RECOMMANDEE

ECHANGES ET SOLIDARITE

(Association de Loi 1901)



2, Place du Puy Heaume
49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU
Tel : 02-41-27-06-52

echanges.solidarite49@orange.fr

Article 1 : L'Association Echanges et Solidarité organise le vide grenier. Elle se réserve l'organisation exclusive de la restauration (nourriture, boissons, confiseries, etc...).

Article 2 : L'exposant s'engage à ne vendre que des objets lui appartenant et dont le commerce est autorisé, en conformité avec les lois en vigueur. **La vente d'animaux, d'armes à feu et d'armes blanches est strictement interdite.** En cas de non-respect de cette disposition, l'Association décline toute responsabilité en la matière ainsi qu'en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux, douaniers et contributions.

Article 3 : L'Association se réserve le droit d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation ou, qui ne respecterait pas le cadre mis à disposition, ceci sans qu'il puisse réclamer d'indemnisation d'aucune sorte.

Article 4 : Le paiement de l'emplacement entraîne l'acceptation du règlement du vide grenier. **Aucun remboursement ne sera effectué** en cas d'intempérie ou d'impossibilité d'exposer pour raisons personnelles. Si l'emplacement réservé est vacant après 9h, l'Association se réserve le droit d'en disposer.

Article 5 : **Aucun véhicule ne pourra quitter l'emplacement avant 18h, sauf autorisation de l'organisateur**

Article 6 : l'Association Echanges et Solidarité se réserve le droit de refuser des exposants, le nombre d'emplacements étant limité. **Réservation fortement conseillée.**

Article 7 : L'exposant s'engage à s'assurer de la propreté de son emplacement et à utiliser les sacs poubelle distribués par les organisateurs pour leurs déchets (mégots de cigarettes compris).

Article 8 : La participation au vide grenier de l'Association Echanges et Solidarité implique l'acceptation et le respect de la totalité du présent règlement.

Article 9 : La participation des camelots et des forains n'est pas autorisée à cette manifestation.

ECHANGES ET SOLIDARITE
(Association de Loi 1901)



2, Place du Puy Heaume
49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU
Tel : 02-41-27-06-52
echanges.solidarite49@orange.fr

INSCRIPTION VIDE GRENIER/ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom Prénom.....

Adresse.....

Cp.....Ville.....

Tel.....Email.....

Titulaire De La Piece d'identité N°

Délivré le.....Par.....

Déclare sur l'honneur

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce)
- Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile(Article R321-9 du code pénal)

1 EMPLACEMENT =10€ (5MX5 avec voiture)

Ci-joint mon règlement de : € pour la réservation de emplacement(s)

1 seule voiture par emplacement

Joindre la photocopie de la pièce d'identité indiquer ci-dessus et une enveloppe timbrée à votre adresse si vous voulez avoir confirmation de votre réservation et si vous n'avez pas d'adresse mail

